

Les questions sociales et le traité constitutionnel ne sont pas indépendantes. Elles sont intimement liées. La politique d'austérité que nous subissons depuis plus de vingt ans en Europe est le résultat direct du choix politique fait dans le cadre de la construction européenne. Aujourd'hui ce serait une erreur de séparer les luttes sociales et la lutte contre ce traité.

La réduction du temps de travail ?

Un projet de directive européenne prévoit sa déréglementation et son allongement jusqu'à 65 heures hebdomadaires. Lutter pour la réduction du temps de travail passe évidemment par la poursuite des mobilisations sociales, mais aussi par le vote « non » lors du référendum.

Le droit du travail ?

Le projet de directive européenne sur les services, dite Bolkestein, prévoit la mise en œuvre de la règle du « pays d'origine ». Dans la logique de la Constitution européenne, c'est le démantèlement programmé du droit du travail. Lutter pour un véritable droit du travail et une harmonisation sociale en Europe par le haut passe donc par un vote « non » au référendum.

Les services publics ?

Le traité constitutionnel ne les reconnaît pas. Il instaure les « services d'intérêt économique général » soumis à la concurrence, c'est-à-dire la négation même du service public. Lutter pour les services publics passe nécessairement par un vote « non » au référendum.

Les salaires et l'emploi ?

Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements et l'Union européenne ont multiplié les déclarations fracassantes.

L'action contre le chômage est ainsi devenue une « bataille », une « guerre », une « priorité », et même une « croisade ». Les « appels » se sont multipliés : aux chefs d'entreprise pour qu'ils embauchent, aux élus pour qu'ils développent les initiatives locales. La « mobilisation générale » a été plusieurs fois décrétée.

C'est ainsi que depuis quelques années, la Commission européenne et les gouvernements européens reprennent l'idée de « lutte pour l'emploi » dans tous leurs textes et déclarations. Le 11 décembre 1993, à Bruxelles, il est affirmé que le « niveau actuel du chômage [...] met en cause la cohésion de notre société ». Jacques Delors, président de la Commission européenne, publie alors un Livre blanc. L'application des propositions qu'il contient devait en effet « permettre de créer 15 millions d'emplois d'ici à l'an 2000 et donc de réduire le chômage de moitié ».

Où sont les résultats ?

Le 21 novembre 1997, à Luxembourg, s'est tenu pour la première fois un « sommet social ». On y agita les vieux mythes de la formation, de la flexibilité, du coût du travail... On y lança même la SEE (Stratégie européenne pour l'emploi), dite « processus de Luxembourg », l'ambition étant de réaliser des progrès « décisifs » dans un délai de 5 ans, c'est-à-dire pour 2002.

Où sont les résultats ?

Le référendum qui s'annonce a une portée historique. Il offre la possibilité de dire non aux politiques néolibérales qui maltraitent la société depuis plus de 20 ans. Il donne aussi une nouvelle chance à la construction européenne.

LA VICTOIRE DU « NON » EST UNE IMMENSE CHANCE, À NE PAS LAISSER PASSER, POUR CONSTRUIRE UNE FRANCE ET UNE EUROPE SOCIALES ET SOLIDAIRES

Attac, 66-72, rue Marceau - 93100 Montreuil-sous-Bois

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'association Attac afin de connaître les prochaines réunions publiques organisées dans toute la France pour débattre du contenu du traité constitutionnel.

Tél. 01 41 58 17 40 - Fax 01 43 63 84 62 - Internet : www.france.attac.org - Courriel : attacfr@attac.org

ne pas jeter sur la voie publique

Bulletin d'adhésion à Attac

NOM (en capitales) _____ PRENOM _____
 Homme Femme _____ Date de naissance _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone fixe _____ Mobile _____
Adresse électronique _____

J'adhère à Attac et verse pour l'année civile 2005 un montant de :
 10 €, 30 €, 50 €, 120 €

J'effectue le règlement par :

chèque bancaire ou postal
 CB n°: _____
date d'expiration _____

signature : _____ date : _____

Pour rejoindre Attac, envoyer ce bulletin, accompagné d'un chèque bancaire ou postal, à Attac, Service adhésions, 60646 Chantilly cedex.